

# Réorganisation France Travail

**CSP, Communautés, Management : ce qui va changer pour vous**

La Direction Générale a présenté au CSEC son projet d'évolution de l'organisation de France Travail. Derrière les termes techniques et les nouveaux schémas, ce projet modifie profondément les responsabilités, le management et l'organisation du travail.

**La CFE-CGC Métiers de l'Emploi vous aide à y voir plus clair.**

## CE QUI POURRAIT CHANGER

Les CSP :

Centres de Services  
Partagés

### L'objectif affiché

« Faire une fois pour le compte de tous ».

Certaines activités aujourd'hui réalisées dans plusieurs régions seraient regroupées dans des Centres de Services Partagés (CSP). Nous regrettons l'utilisation de cet acronyme qui renvoie à un tout autre sujet ....

### Ce que cela signifie

- ✓ Mutualisation des activités
- ✓ Concentration des expertises
- ✓ Harmonisation des pratiques
- ✓ Pilotage à une échelle plus large que la région

### En clair

Certaines activités ne seront plus réalisées partout mais par quelques équipes spécialisées pour plusieurs territoires.

### L'objectif affiché

Partager les savoirs et développer l'intelligence collective.

### Ce que cela signifie

- ✓ Réseaux d'experts
- ✓ Réseaux métiers
- ✓ Partage des bonnes pratiques
- ✓ Construction de méthodes communes

### En clair

Une communauté n'est pas un service.

C'est un réseau d'agents, de managers ou d'experts qui travaillent ensemble autour d'un métier ou d'une expertise.

Les communautés

L'évolution du  
management

Le projet prévoit moins de niveaux hiérarchiques et davantage de management fonctionnel.

### Demain, certains managers :

- ✓ Piloteront une activité
- ✓ Animeront des réseaux
- ✓ Coordonneront plusieurs territoires
- ✓ Sans forcément encadrer directement les agents

**En parallèle il est prévu une régionalisation des fonctions d'appui**, avec des Directions Départementales (DD) recentrées sur les partenariats et la gouvernance territoriale, afin de créer une organisation plus intégrée, plus mutualisée et plus transversale, mais qui soulève des interrogations sur la proximité, l'autonomie des DD et la centralisation des moyens.



## CE QUI NOUS INQUIÈTE

### QUI DÉCIDE DEMAIN ?

Manager hiérarchique ? Manager fonctionnel ? Direction régionale ? Domaine national ?  
Le risque est réel de voir apparaître des responsabilités partagées mais des décisions peu lisibles.

### PLUS DE RESPONSABILITÉS POUR LES DR...MAIS AVEC QUELS MOYENS?

Des questions demeurent

Le projet prévoit de nouvelles responsabilités :

- ✓ gestion des compétences
- ✓ recrutements
- ✓ allocation des ressources
- ✓ contribution aux Centre de Services Partagés (CSP)
- ✓ comment va se dérouler la « migration » des équipes DD vers la DR ?

## Les moyens suivront-ils les nouvelles missions ?

### UNE CHARGE DE TRAVAIL SOUS SURVEILLANCE

Pendant la phase de transition, les agents devront :

- ✓ assurer leur activité habituelle
- ✓ s'approprier les nouveaux dispositifs
- ✓ participer aux communautés
- ✓ intégrer les nouvelles organisations

Le risque d'intensification du travail ne peut être ignoré.

### UNE EXPERTISE METIER QUI S'ÉLOIGNE DES TERRITOIRES

La concentration des activités dans les Centre de Services Partagés pose une question essentielle :  
Comment garantir le maintien des compétences dans toutes les régions ?

Une expertise métier qui quitte un territoire est souvent difficile à reconstruire.

### UN MANAGEMENT EN GRANDE TRANSFORMATION

Les risques liés à ces nouvelles organisations, (CSP, Communautés, aplatissage de la ligne managériale, management fonctionnel...), sont :

- ✓ perte de repères
- ✓ injonctions contradictoires
- ✓ difficultés d'arbitrage
- ✓ tensions dans les équipes

De plus, Le management fonctionnel n'est pas une simple évolution :  
(Quid du référentiel métier ?)

- ✓ C'est un changement profond de posture professionnelle.
- ✓ le métier de manager fonctionnel existe-t-il à FT ?
- ✓ une fiche de poste spécifique va-t-elle voir le jour ?
- ✓ que devient la prime de performance pour les futurs managers fonctionnels ?...

# NOS REVENDICATIONS

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi demande :

- ↳ Une cartographie claire des responsabilités
- ↳ Une description claire et précise des nouvelles composantes : CSP, Communauté, management fonctionnel, nouveau rôle des CM en DR ...
- ↳ Une évaluation régulière de la charge de travail
- ↳ Des moyens adaptés pour les Directions Régionales
- ↳ Des garanties sur le maintien des expertises dans les territoires
- ↳ Un suivi transparent des impacts sur les conditions de travail
- ↳ Une véritable concertation avec les représentants du personnel
- ↳ Aucune mobilité géographique imposée
- ↳ La garantie d'une solution qui convienne à chacun(e)

## NOTRE POSITION

"Nous faisons face à une situation que nous qualifions d'inconcevable, où les repères que nous avons sont en train de disparaître. Le projet d'évolution de l'organisation de France Travail, présenté sous des termes tels que "efficacité" et "simplification", suscite en nous une réelle inquiétude. Nous craignons qu'il ne s'agisse que d'un prétexte pour une déstructuration rampante de notre institution, touchant au cœur même de son fonctionnement : la ligne managériale, les collectifs de travail, et la qualité du service rendu.

Nous alertons sur le risque d'un démantèlement programmé, où la réduction des niveaux hiérarchiques pourrait entraîner une perte de repères pour les équipes et une surcharge de travail pour les managers, qui sont essentiels à la continuité et à l'accompagnement des agents. Les Centres de Services Partagés (CSP), présentés comme des outils de mutualisation, pourraient en réalité centraliser les activités, créant confusion et dilution des responsabilités. Nous refusons que ces CSP deviennent un moyen de centralisation déguisée, éloignant les activités de proximité du terrain et déposant les territoires de leurs moyens d'action.

Nous exprimons également notre vigilance concernant les Communautés de travail, qui, si elles ne reposent pas sur le volontariat et des objectifs clairs, risquent de devenir une nouvelle couche de travail invisible, ajoutant une charge supplémentaire aux agents et managers. De plus, nous dénonçons l'ambiguïté entourant la mobilité des agents, qui pourrait entraîner des modifications substantielles de leurs conditions de travail sans leur consentement explicite.

En conclusion, nous demandons des garanties claires : un tableau des impacts par territoire, l'assurance qu'aucune mobilité ne se fera sans l'accord de l'agent, et un bilan financier détaillé du projet. Nous réaffirmons notre besoin d'une organisation claire, humaine et territorialisée, où l'humain reste au cœur de nos missions, et où nous ne sacrifions pas notre engagement sur l'autel d'une modernisation mal définie.

***Les organisations syndicales ont voté unanimement  
une expertise lors du CSEC.***

***La CFE-CGC Métiers de l'Emploi est à vos côtés pour  
défendre vos droits, vos conditions de travail  
ainsi que la qualité de notre service public.***



Vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet ou en échanger  
Rejoignez-nous !

[syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr)

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres  
A partir de D1, coefficient 551 ou Statut public niveau 2.2

